

Motions – Moties

Proposition de motion introduite par M. Peters, Conseiller communal, concernant le maintien du dispositif des « chèques sport »

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Peter pour présenter sa motion.

M. Peters.- Monsieur le bourgmestre, lors du conseil communal du 9 novembre 2009, je m'étais inquiété de la décision du ministre cdH André Antoine de supprimer le dispositif des « chèques sport » en Communauté française. J'avais d'ailleurs rappelé le désastre social, tant pour les pratiquants de sports que pour les clubs, que ce choix pour le moins inopportun allait créer.

Lors de ce conseil, l'échevin des Sports cdH de la Ville de Bruxelles nous avait signifié qu'il allait encore en parler au bureau du parti avec M. Antoine et Mme Milquet, présidente du cdH, ministre et conseillère communale à la Ville, donc en première ligne pour se rendre compte des besoins sociaux de nos habitants.

Je suis certain que notre échevin des Sports a mis toute son énergie à essayer de convaincre les caciques et les cadors de son parti de renoncer à cette décision inopportune et injuste mais, malheureusement, son enthousiasme et sa force de persuasion n'ont pas suffi. Le montant « chèques sport » a tout simplement été rayé du budget de la Communauté française.

Sur ce coup-là, le cdH qui n'a pourtant pas peur de se déclarer à gauche auprès de ses électeurs bruxellois, s'est peut-être situé à gauche des églises pour demander le vote des croyants que les autres partis leur laissent encore, mais pas à gauche de l'échiquier politique pour répondre à des besoins sociaux d'une évidence criante.

Heureusement, le FDF, composante du MR, s'est rendu compte des besoins des jeunes sportifs. Il a donc rédigé une motion en faveur du

maintien des chèques-sport et demandant à ses conseillers communaux de mettre cette requête à l'ordre du jour des conseils de chaque commune, ce que je fais évidemment bien volontiers.

Je suis persuadé que vous la voterez tous à l'unanimité, conscients que vous êtes des besoins criants de nombreuses familles bruxelloises pour pouvoir payer des cotisations, des stages ou des équipements parfois bien onéreux en période de crise.

Je vous donne lecture du texte de la motion.

« Le Conseil communal de Bruxelles,

Réuni en séance publique le 8 février 2010,

Vu la décision du gouvernement de la Communauté française Wallonie-Bruxelles de réduire le montant supplémentaire du dispositif « chèques sport » initialement prévu pour 2009 et de ne pas reconduire le financement pour 2010 ;

Considérant l'importance accordée au développement de l'individu par la pratique d'une activité sportive ;

Considérant que l'exclusion sociale du sport constitue très souvent la première exclusion à laquelle un jeune défavorisé peut être confronté ;

Considérant les coûts importants engendrés par l'inscription à un stage sportif ou à l'affiliation à un club sportif ;

Considérant le montant total de « chèques sport » commandés au départ du droit de tirage octroyé par la Communauté française pour la commune de Bruxelles, pour les années 2007 et 2008, soit 113 865 euros ;

Considérant le montant total de « chèques sport » commandés sur le budget de la Communauté française et sur le budget propre de la commune de Bruxelles pour les années 2007 et 2008, soit 204 865 euros ;

Considérant le succès du dispositif du « chèque sport » depuis sa mise en œuvre dans toutes les communes de la Région de Bruxelles-

Capitale ;

Demande au gouvernement de la Communauté française Wallonie-Bruxelles de maintenir le dispositif « chèques sport » et de poursuivre son financement. »

M. le Bourgmestre.- Le Collège propose une motion qui n'est certainement pas une « contre-motion ». Pour des raisons que chacun comprendra, nous souhaitons exprimer notre avis. Vous trouverez cette motion dans le supplément à l'ordre du jour.

Le Collège vous demande de voter non sur la proposition de M. Peters. La contre-proposition du Collège n'est d'ailleurs pas fondamentalement éloignée de sa motion.

La parole est à M. Peters.

M. Peters.- La motion proposée par le Collège enlève toute substance à notre motion. Pourquoi ? Notre motion demande de garder un système qui existe déjà. L'autre motion fait une proposition floue, demandant simplement de continuer à soutenir les jeunes sportifs, sans plus de précisions. Le système qui existait auparavant fonctionnait bien, des montants étaient prévus. Les gouvernements des communautés et des régions demandent systématiquement aux communes d'organiser des systèmes qu'ils mettent en place, en octroyant des subsides. Nous étions parvenus à concrétiser efficacement le système des chèques-sports. De très nombreuses familles risquent d'être pénalisées. Quand nous introduisons certaines motions, par exemple en ce qui concerne la périphérie, dans un désir d'harmonisation au Collège, même si vous votez autrement à la Région qu'à la Ville pour éviter des conflits, vous exprimez parfois des votes différents. Même si en tant que francophone, je ne l'accepte pas, je peux encore éventuellement le comprendre. Mais si, sur le terrain social, vous abandonnez des familles qui se retrouvent dans un réel besoin, uniquement pour maintenir « l'église au milieu du

village », je trouve que c'est tout de même un peu fort...

M. le Bourgmestre.- Monsieur Peters, vous savez comme moi que le monde politique vit en fonction de la règle de la majorité. Pour construire des majorités dans ce pays, très fréquemment et en particulier à Bruxelles-Capitale, on se retrouve dans des alliances. Et au sein de ces alliances, la démocratie exige que l'on puisse débattre de certains problèmes. Nous l'avons fait et nous sommes arrivés au compromis qui se retrouve dans notre motion.

La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Monsieur le bourgmestre, le groupe Ecolo est soucieux de politiques sociales qui puissent aider les jeunes à faire du sport, surtout dans les familles défavorisées. Nous connaissons aussi, et nous le regrettons, les difficultés financières de la Communauté française. Des décisions comme celle-ci mériteraient d'être réexaminées. La demande inscrite dans la motion du FDF enferme la solution dans une formule qui n'est pas celle qui a été retenue.

Par contre, la motion du Collège ouvre un espace. Cela aurait sans doute pu être un peu plus volontarise mais notre groupe soutiendra la motion du Collège et s'abstiendra sur la motion du FDF.

La parole est à M. Mayeur, président du CPAS.

M. Mayeur.- Monsieur le bourgmestre, je remercie l'opposition pour sa motion. La motion du Collège est plus large. Elle permet une approche allant au-delà des chèques-sports. Je rappelle qu'au CPAS, les chèques-sports n'existent déjà plus. La conséquence d'une mesure positive sur le plan social est déjà là puisque nous ne pouvons plus pratiquer cette formule. Je le regrette. Je l'ai dit au moment où cela a été supprimé, je l'ai dit au moment du vote du budget du CPAS. La Communauté française a fait le choix de soutenir l'élite sportive plutôt que le sport avec ses vertus d'intégration sociale. C'est dommageable. Il

faut certainement retaper sur le clou auprès de la Communauté française. Je le répète, cela n'existe déjà plus au CPAS.

M. le Bourgmestre.- Nous essayons pour l'instant d'aboutir à un texte qui puisse être voté à la fois par l'opposition et par la majorité. Nous sommes nous aussi demandeurs. Si nous pouvions nous entendre sur un texte commun, nous en sortirions plus forts.

Je vous propose de suspendre ce point, d'avancer sur les questions et de revenir à la motion tout à l'heure. (*Assentiment*)

La parole est à M. Mampaka.

M. Mampaka, échevin.- Monsieur le bourgmestre, je tiens à informer l'assemblée que le groupe cdH avait, par ma voix, pris l'engagement d'interpeller le ministre André Antoine. Tous les parlementaires bruxellois ont donc interpellé le ministre en Communauté française. D'une manière tout à fait officielle, il a déjà suggéré quelque chose, en réponse à une question d'actualité posée par Benoît Langendries, non pas pour remplacer totalement le chèque-sport mais pour ne pas abandonner complètement cette initiative. À l'occasion des vœux adressés à sa Majesté Le Roi, le ministre a clairement exprimé son intention de maintenir tout le mécanisme autour du chèque-sport, ce qui permettrait à des municipalités comme la nôtre de poursuivre une action, même si le droit de tirage de la Communauté française n'est plus à la disposition des municipalités. Ce dispositif se traduira concrètement par une décision. Une idée du genre « Été-sport » a été lancée par le ministre Antoine. Nous ne sommes pas tout à fait satisfaits de cette initiative. Nous estimons que les sommes affectées à Été-sport devraient être réaffectées au chèque-sport.

M. le Bourgmestre.- Nous espérons que l'opposition se joindra à nous dans un vote unanime, afin de marquer nos demandes avec plus de force.